

**Bulletin d'adhésion à  
l'Union Syndicale de la  
Psychiatrie**

**Nom :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Adresse :**

**Tél. :**

**Fax :**

**Mail :**

**Adhère à l'U.S.P.**

200 €

100 € (1<sup>ère</sup> adhésion)

300 € (adhésion de soutien)

---

**Renseignements sur le congrès :**

**au siège de l'U.S.P.**

**52 rue de Gallieni 92240 Malakoff**

**Tél. : 01 46 57 85 85**

**Fax : 01 46 57 08 60**

**Mail : uspsy@free.fr**

**contact pendant le congrès uniquement :**

**Anne Michel : 06 80 73 14 39**

## ARGUMENT

L'alternance serait-elle propice à une alter-psychiatrie ?  
Le patient est toujours « usager », placé au centre de l'hôpital, qui se trouve parfois à son domicile, lorsqu'il est pris en charge en soins sans consentement, sans qu'aucune mesure de contrainte ne puisse alors être mise en œuvre s'il ne consent plus au « programme » de soin ; voire majeur protégé – de lui-même ? – s'il ne l'entend pas comme son entourage ou les intervenants médico et/ou sociaux.

Pendant ce temps les soignants hospitaliers sont empaquetés de confiance.

L'usine à gaz de la formation continue ne parvient pas à produire autre chose que des procédures administratives ou des recommandations statistiques, vapeurs toxiques pour la fragile inspiration de la conduite des relations de soin. Où se déformera la formation initiale pour laisser place à une pratique substantielle et assumée ?

Dans un contexte scientifique de retour à un hygiénisme normalisateur, réglementé, chiffré et comptable, que sont nos pratiques devenues ?

Une stratégie nationale de santé devrait « organiser les soins pour proposer à chaque usager un parcours conforme à ses besoins, à son profil et à ses difficultés... combattre l'injustice des barrières dans l'accès aux soins ». Les stratèges accouchent donc d'un « pacte territoire santé », « pour faire reculer les déserts médicaux » (mais on ferme encore des services, des hôpitaux). Ça, c'est une affaire d'aménagement du territoire. L'accès aux soins n'est-il pas aussi, et même surtout, une histoire d'accueil, c'est-à-dire de disponibilité et de disposition psychiques des soignants – et de la population – ?

Alors, comment s'organiser dans les territoires afin que les soins psychiques y aient de l'espace pour se déployer ?

Le changement maintenant les orientations en l'état, il faut poursuivre l'analyse pour tenter de sortir de la stupeur.

**29<sup>ème</sup> Congrès annuel  
de l'**



**UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE**

**Paris**

**28, 29 et 30 mars 2014**

**FORMER, DEFORMER  
LES EQUIPES  
ET  
LES TERRITOIRES**

**Lieu du congrès :**

**Institut théologique protestant**

**83 boulevard Arago**

**75014 PARIS**

**Métro St Jacques ou Denfert-Rochereau**

## L'U.S.P.

### - Syndicat de la psychiatrie

L'Union Syndicale de la Psychiatrie propose une réflexion et une intervention critique dans le champ de la santé mentale.

### - Syndicat des psychiatres

L'U.S.P., ouverte à tous les psychiatres et psychiatries en formation, d'exercice public, privé ou associatif, défend leurs intérêts moraux et matériels, dans le respect des principes d'éthique qui nous fondent, et non dans une orientation simplement corporatiste.

- L'USP est membre de l'Union Syndicale de la Médecine
- L'USP est membre du CASP (Comité d'action Syndicale de la Psychiatrie) comprenant le SPH, le SPF, le SNPP, le SUP et le syndicat des psychiatres salariés.
- L'USP est membre de la Confédération des Praticiens Hospitaliers, fondée en 2005, pour défendre le service public hospitalier.
- L'USP adhère au CEDEP (Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie).
- L'USP est membre d'Attac, et de la Convergence nationale de défense et de développement des services publics
- L'USP a publié en l'an 2000 le Manifeste pour une Refondation de la psychiatrie (Fragments I) disponible au secrétariat pour 7,70 € et en 2007 Fragments II : 10 €.

### **PRATIQUES DE LA FOLIE**

Depuis le début des années 90, l'association scientifique de l'U. S. P. *Pratiques de la Folie* propose une réflexion et anime un débat public sur les enjeux des pratiques que suscite la folie dans notre société, à partir de la conviction que la folie n'est pas une question close, quelles que soient les promesses ambiguës de la modernité. *Pratiques de la Folie* est ouverte à toute personne intéressée par son questionnement.

### **Le CEDEP [www.cedep-europe.eu](http://www.cedep-europe.eu)**

Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie, créé en 1989 par des psychiatres, des juristes, des chercheurs, des associations d'usagers de Santé Mentale, des familles et des professionnels de la psychiatrie, est un cadre pour une réflexion critique, ouverte, plurielle mais aussi pour une action publique, en encourageant des partenariats au niveau européen.

## PROGRAMME

### Vendredi 28 mars

#### - 9 heures à 12 heures

- rapport d'activité
- rapport moral
- rapport de trésorerie

#### - 14 heures à 17 heures

Psychiatrie et justice : un usager administré ?

#### 20 h 00 Débat :

à l'Institut théologique protestant

Faut-il une université critique de psychiatrie pour la formation initiale et continue ?

### Samedi 29 mars

#### - 9 heures à 12 heures

Pratiques psychiatriques actuelles.

#### - 14 heures à 17 heures

Quelle organisation des soins au plus près du territoire ?

### Dimanche 30 mars

#### 10 heures à 13 heures

Vote des motions

## INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél. :

Fax :

Mail :

**S'inscrit au Congrès de l'USP à Paris**

**Bulletin à renvoyer à :**

**U.S.P.**

**52 rue Gallieni - 92240 MALAKOFF**

**Tél : 01 46 57 85 85**

**Fax : 01 46 57 08 60**

**Mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr)**

**[www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)**

**Avec un chèque de 100 € (L'inscription au congrès ne comprend pas les prix des repas des vendredi et samedi midi).**

**Samedi soir : soirée festive (sur inscription payante)**